



# TREFFIEUX

*Bulletin municipal*

*Mai 2023*

#09





# Sommaire



## ÉDITO

Par Pierre Yves FREDOUÉIL, Adjoint au Maire, Délégué aux Finances ..... p. 3

## RETOUR SUR

Enduro Carpe ..... p. 4

Concert à Treffieux ..... p. 4

## ÉVÈNEMENT

Cérémonie du 8 mai ..... p. 4

Repas des Aînés ..... p. 4

## ECONOMIE

Marché de printemps festif à La Védiais ..... p. 5

Nouvelle boutique ..... p. 5

Portes ouvertes à la CUMA ..... p. 5

JudoCamp ..... p. 5

## UN JOUR, UNE HISTOIRE

Treffieux dans la presse il y a 30 ans ..... p. 6

## ÉTAT CIVIL

Naissances ..... p. 8

## PERMIS DE CONSTRUIRE

..... p. 8

## LE PETIT MOT DE KRISTELL

..... p. 9

## MUNICIPALITÉ

Conseil municipal du 9 janvier 2023 ..... p. 10

Conseil municipal du 13 février 2023 ..... p. 10

Conseil municipal du 13 mars 2023 ..... p. 12

## INFOS PRATIQUES

..... p. 15

## JEUX

..... p. 20

## ADMINISTRATIONS & SERVICES

..... p. 20

Bonjour à tous,

Voilà maintenant un an que j'ai été élu Adjoint au Maire, Délégué aux Finances, en remplacement de Madame Genay Aurélie, à la commune de Treffieux.

Cette nouvelle fonction est à mon sens très plaisante, épanouissante, enrichissante et complexe parfois, mais finalement pas si différente de la gestion d'une entreprise.

Il y a un an, nous avons tiré la sonnette d'alarme vis-à-vis de l'état financier de la commune (cf la gazette de mai 2022).

Aujourd'hui, les choses ont changé :

- Le budget lotissement s'est nettement amélioré cette année en passant d'un budget global de -295 000 € en 2021 à -57 000 € en 2022. Tout ça a été possible en partie grâce à la vente de terrains.
- Le budget de fonctionnement de la commune a augmenté de 67 000 € en une année. Cela s'explique par une augmentation des recettes et à une maîtrise des charges.
- Les annuités continuent de descendre puisqu'il n'y a pas de nouveaux emprunts depuis 2019.

Actuellement, la sonnette d'alarme n'est plus d'actualité. Il faut néanmoins continuer dans ce sens.

C'est pour cela que les conseillers municipaux réfléchissent actuellement au rachat d'un bien pouvant accueillir des locaux commerciaux au rez-de-chaussée et 2 logements à l'étage (un studio et un T2). Pour ce faire, nous aurons besoin d'emprunter. Ce dernier sera remboursé par la rente des loyers. Cet achat pourrait permettre de continuer à dynamiser le bourg de Treffieux par un large choix de services proposés.

Restant à votre écoute pour toute suggestion ou question.



Pierre Yves FREDOUÉIL, Adjoint au Maire,  
Délégué aux Finances

## Enduro Carpe



L'étang de Gruellau a accueilli les 4 et 5 mars derniers l'Enduro Carpe avec 27 équipes de 2 pêcheurs.

700 kg de poissons ont été sortis de l'eau, la plus grosse carpe faisait 28 kg.

## Concert à Treffieux

Le dimanche 2 avril, la Chorale Lorelei de Nozay nous proposait un concert à l'église Saint Grégoire. Plus d'une centaine de spectateurs ont pu écouter *Le Chœur des esclaves* de Verdi, *Gloria* de Carole Stephens, *S'il suffisait d'aimer* de J.J. Goldman et d'autres morceaux de leur répertoire éclectique.



## Cérémonie du 8 mai

Le Conseil municipal vous convie, à partir de 11h, à la cérémonie officielle.

Programme :

- rassemblement devant la mairie
- défilé vers le monument aux Morts
- sonnerie et dépôt de gerbe, lecture de messages par les membres du Conseil municipal des enfants
- discours de Monsieur le maire
- traditionnel verre de l'amitié servi à la salle du Temps Libre



## Repas des Aînés

Le CCAS de Treffieux vous annonce que le repas des Aînés aura lieu le 24 mai 2023, salle du Temps Libre.

Pour les personnes, âgées de 70 ans et plus, qui n'ont pas reçu d'invitation, veuillez en informer la mairie.



# Marché de printemps festif à La Védiais

Le printemps débute tout doucement... avec ses envies de sorties et de festoyer...

Le marché festif entre en scène avec :

- Ses producteurs ;
- Ses Tartines gourmandes ;
- Ses animations ;
- Sa buvette.

Venez partagez un moment sympathique autour d'une tartine élaborée avec les produits des producteurs locaux.



## Nouvelle boutique

Du nouveau dans le bourg de Treffieux depuis le 2 mars, avec l'atelier-boutique de créations en céramique.



## Portes ouvertes à la CUMA



La CUMA fête ses 60 ans, et pour cette occasion, les agriculteurs adhérents et les salariés de la CUMA vous invitent à venir découvrir les locaux, le parc matériel et à échanger avec eux, le samedi 24 juin, de 10h à 12h, au 36 rue du Soleil Levant à Treffieux.

## JudoCamp

Tout nouveau à Treffieux!

3 stages de judo dès cet été! Les 2 premiers sont ouverts à tous (même aux novices). Ce sera du 9 au 15 juillet ou du 30 juillet au 5 août 2023. En plus du judo, il y aura des activités du type kart, quad, laser game, piscine... Le dernier est réservé aux compétiteurs, du 20 au 26 août 2023. Tarif préférentiel pour les Treffiolais (250€ au lieu de 295€)!

Dès la rentrée, ouverture d'un club de judo à Treffieux LE JUDOKAN44. Les cours auront lieu dans la Salle du Temps Libre dans un premier temps (les créneaux des cours vous seront rapidement dévoilés.)

Pour tout renseignement, contacter :  
06 60 98 57 94  
contact.judocamp@gmail.com



Venez nombreux, on vous attend!

# Un jour, une histoire.

Nous avons souhaité, dans ce bulletin, partager avec vous des extraits d'articles de presse d'il y a 30 ans.

Paru le 12 février 1992

## Gruellau, l'histoire d'un étang rendu à la collectivité

Nantes.— Voilà un étang, un superbe étang, dont la collectivité n'aurait jamais dû profiter. Si la municipalité de Treffieux (entre Nozay et Châteaubriant) n'avait fait preuve de volonté politique, si elle avait laissé faire, cet étang de Gruellau ne serait jamais tombé dans le domaine public. Il serait aujourd'hui propriété privée. Et ce serait grand dommage. Cet endroit se prête admirablement à la promenade, la détente, la pêche, la découverte de la nature. Mais le conseil municipal de Treffieux conduit par René Phillipot, qui a fait ses classes auprès d'un certain Bernard Lambert, n'est pas du genre à laisser les choses se faire sans y mettre la main.

Lorsque, en 1981, le propriétaire décide de mettre en vente son étang de Gruellau, la municipalité dresse aussitôt l'oreille. Bien que propriété privée, cet étang fait partie du paysage local. La logique voudrait qu'il fasse aussi partie du patrimoine de la commune. Avec seulement quelque 600 habitants, Treffieux a besoin de tous ses atouts si elle ne veut pas un jour prochain disparaître. Avec quelques aménagements, l'étang de Gruellau est de nature à attirer les promeneurs et, par là, à créer une animation.



Aussi, pour empêcher la vente de particulier à particulier, la municipalité décide-t-elle de mettre son veto en créant une Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.). Ce classement lui ouvre le droit de préempter en cassant même un compromis de vente déjà signé. Encore faut-il avoir les moyens de son ambition et l'étang de Gruellau coûte la coquette somme de 850 000F. C'est là où le bât blesse.

La petite commune de Treffieux n'a pas un bas de laine très replet. Il lui faut donc prendre son bâton de pèlerin, convaincre ses interlocuteurs et obtenir des concours financiers. Sa force de conviction est telle qu'elle obtient une contribution à hauteur de 60%, de diverses institutions.

### Grâce au bénévolat

C'est ainsi qu'en 1982, la municipalité acquiert l'étang de Gruellau, un étang dont elle n'a pas la vanité de croire qu'elle peut, à elle seule, l'entretenir. Laisse plus ou moins à l'abandon, il a besoin d'une sérieuse remise en état. Pour cela, dès 1983, se constitue une association des Amis de Gruellau dans le but d'en assurer la gestion et de mettre en valeur le site. Comme cette association n'est pas plus argentée que la mairie, elle ne peut compter que sur le bénévolat, une vertu qui anime toujours les communes rurales. C'est ainsi que sont organisées des journées de débroussaillage.

C'est encore ainsi que sont installés des bancs et des tables pour le pique-nique et les poubelles qui vont avec. C'est toujours ainsi qu'est restaurée la maison de l'ancien garde-pêche. Il s'agit d'un joli petit pavillon qui, au printemps, a des allures de guinguette. Les particuliers peuvent le louer pour y organiser des fêtes familiales et champêtres. À l'occasion, la municipalité y organise des expositions. Dès le printemps, il règne là toute une animation avec buvette, promenades en barque et en carrieole.

Il y a même un Point Accueil Jeunesse (PAJ), un bloc sanitaire, une aire de camping et un sentier de 2,7 km qui fait le tour de l'étang en empruntant d'abord l'ancienne route des diligences qui menait tout droit à Nort-sur-Erdre. Elle passe aujourd'hui à hauteur d'une exploitation (le GAEC des Jardins de Gruellau) où sont produits des légumes biologiques.

### Un parcours de découverte

Ce sentier s'apparente à la fois aux parcours de santé et de découverte de la nature. Il est doté de deux cabanes d'observation à partir desquelles le visiteur peut suivre à la jumelle les évolutions des nombreux oiseaux qui ont élu domicile à Gruellau. Plus d'une centaine d'espèces y ont été recensées et notamment des canards, des mouettes rieuses et des hérons cendrés.

Les poissons y sont tout aussi variés. On y trouve aussi bien de l'anguille, que de la brème, carpe, perche, black bass, brochet, gardon... La pêche (mais pas la chasse) y est autorisée et même encouragée, sous certaines conditions. Pas question de pénétrer dans la réserve ornithologique dont la frontière a été dessinée par la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). C'est ainsi que tout ce petit monde vit en bonne intelligence, sans se marcher sur les pieds. Il faut dire qu'il y a de la place. Gruellau est un ensemble de 65 ha dont 37 d'étang et le reste en bois et en prés.

Ce site s'est formé en raison de la platitude du relief et de la difficulté de l'eau à s'écouler. La présence de shistes argileux a fait reste. S'il s'appelle Gruellau (et non Gruelleau comme indiqué sur les pancartes) c'est que ce mot signifie endroit avec des cailloux. Seul le restaurant du bourg (une bonne adresse) porte la bonne orthographe. Il y a une génération, les habitants de Treffieux allaient encore à Gruellau, avec des brouettes, chercher des graviers. Voilà un bel exemple de préservation d'un site qui a valu à la commune le prix Hermine 1984 décerné par la SEPNB.

Jean-Charles Cozic

## Paru en 1993

### Une population stable, une commune agissante

635 habitants au dernier recensement, c'est à un ou deux Treffiolais près le nombre enregistré la fois précédente !

Dans un contexte assez fortement marqué d'exode rural, voici de quoi affirmer qu'à Treffieux on se plaît, et on demeure !

Sur ses 1 912 ha, la commune compte encore 36 exploitations agricoles. Sa population active va par ailleurs travailler en nombre à Rennes (Citroën), mais aussi à Châteaubriant et même Nantes.

Très excentré par rapport à son canton nozéen, Treffieux, située juste à cheval sur l'axe routier très passant St-Nazaire-Laval, peut tenter de profiter de sa proximité de Derval et Châteaubriant, 2 zones d'attraction économique. La commune a dû fermer son école publique, il y a 15 ans déjà, et il ne reste donc que 65 enfants scolarisés sur place, dans le privé.

Quelques commerces, 2 restaurants, une scierie, un garage automobile et une entreprise de maçonnerie constituaient son paysage économique jusqu'à ces derniers temps.

### Un étang précieux, des entreprises nouvelles

Joyau précieux de la commune, l'étang de Gruellau et ses 65 ha alentours furent achetés par la municipalité en 1982 et aménagés en zone halieutique et touristique au fil des années suivantes, avec le concours de l'association «Les amis de Gruellau». Une aire de camping, une maison d'accueil, un parcours de santé et diverses structures ludiques agrémentent le site, où l'association Échange Solidarité 44 a fort heureusement élu domicile pour sa grande fête annuelle d'août, attirant ainsi plusieurs milliers de visiteurs.

Hélas, la sécheresse persistante depuis plusieurs années devient vraiment préoccupante, et les pêcheurs risquent de se faire rares si quelques bonnes pluies de printemps ne viennent pas à point nommé recouvrir les 37 ha partiellement dénudés...

Treffieux, autrefois dit «Treffioc», comprenait jadis 3 fiefs délimitant approximativement la paroisse : La Fleuriais, la Baudrée, Mont-Jonnet. Ces derniers dépendaient de la Baronnie de Derval, donc des familles de Laval, puis du connétable de Montmorency, enfin du prince de Condé.

Le château de La Fleuriais, l'église ancienne, le manoir de la Baudrée n'existent hélas plus pour porter leur témoignage par-delà les siècles. Seuls quelques documents en latin et vieux français permettent de retracer la vie dans cette commune du Pays de la Mée, au gré des guerres, des rapports de vassalité entre les fiefs et la Baronnie, de la perception des «dixmes» ecclésiastiques, etc.

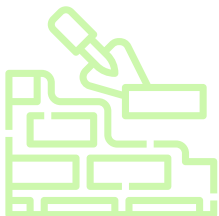
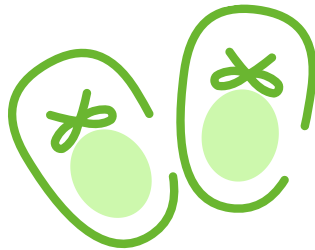
# État Civil

Du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023

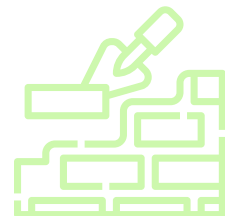
## **Naissance**

(parution sur accord des parents)

Yoann PHILIPPOT, né à Saint-Herblain le 19 mars



## *Permis de construire*



autorisés du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023

- Extension d'une stabulation pour vaches laitières au LD Bel Air : GAEC DE BEL Air - GOUPY Emilien
- Extension d'une maison d'habitation au 217 Les Bordeaux : ADETSI Kaomi
- Construction d'une maison individuelle au 2 allée des Battages : PAUL Julien et GICQUIAUD Maud
- Construction d'une véranda et d'un garage au 210 rue de la Châtaigneraie : DORSAINVILLE Bernard
- Construction d'une annexe au 140 rue des Rivières : PINGICZER Alexandre
- Construction d'une maison individuelle au 4 allée des Cueillettes : BOUZIDI Laïd et Agnès





**Le petit mot de kristell**

## *Le Quartier Les Chaumains*

Lorsque vous vous rendez sur la route de Lusanger, vous aurez sûrement constaté que de nombreux logements font leur apparition dans le quartier Les Chaumains mais cela n'aura pas été sans difficulté !

Ce lotissement, créé en 2006, réalisé en deux tranches en sortie de bourg direction Lusanger, peinait, à l'époque, à trouver des acquéreurs pour la première tranche (SUD) mais ce n'est qu'en 2018 que les 11 lots de la partie SUD ont commencé à accueillir leurs tous premiers propriétaires, après décision de l'équipe municipale de François MORICE, en 2013, de diviser les lots jugés trop grands.

En Octobre 2021, nous avons donc pu commencer à mettre en vente les lots de la deuxième tranche qui se sont très rapidement vendus, compte tenu du contexte immobilier actuel. La signature de l'acte de vente du dernier terrain est ainsi prévue pour Juin 2023 !

"Cela va nous permettre, enfin, d'assainir les finances de la commune en épurant le budget important que représentait ce lotissement.

Le déficit va être résorbé et on dégagera même un petit complément de recettes" (Didier BRUHAY)



Kristell LE DREFF, conseillère municipale, membre de la Commission Urbanisme.

Depuis la réalisation du dernier bulletin, le conseil municipal s'est réuni trois fois :  
le 9 janvier, le 13 février et le 13 mars.  
La commission information a choisi de publier les relevés des délibérations prises par le conseil municipal.  
L'intégralité des procès-verbaux est consultable sur le site internet de la commune  
ou en mairie pendant les heures d'ouverture .

## Conseil municipal du 9 janvier 2023

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **1 - PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) et dans les conditions exposées ci-dessus.

### **2 - CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

#### **2.1 - Convention pour la confection de la paie**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention de prestation Paie proposé par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

#### **2.2 - Renouvellement adhésion service médecine de prévention**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion à la médecine de prévention du Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

### **3 - ESP 44 : AVENANT AU CONTRAT DE MISE À DISPOSITION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer le contrat de mise à disposition avec l'association ESP44.

### **4 - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fixer le forfait pour les frais de déplacement à 150 €.

### **5 - SAUR : DEVIS TÉLÉSURVEILLANCE DES 3 POSTES DE RELEVAGE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis avec la SAUR pour la mise en place de la télésurveillance.

Relevé de décisions affiché le 11 janvier 2023

## Conseil municipal du 13 février 2023

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **AFFAIRES SCOLAIRES - ENFANCE**

#### **1 - COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**FIXE** le coût de fonctionnement de l'école publique ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2021-2022 :

- 1 185,54 € par enfant de l'école maternelle
- 342,89 € par enfant de l'école élémentaire

#### **2 - RENOUELEMENT CONVENTION ÉCOLE PRIVÉE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de forfait communal avec l'OGEC et la directrice de l'école.

#### **3 - CAF : RENOUELEMENT CONVENTION DE PRESTATION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de prestation de service avec la CAF.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **4 - CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : ASSURANCES STATUTAIRES**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5 et l'article 8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Vu** le code des assurances ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2022-075 du 10 octobre 2022 donnant mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique pour lancer une procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'adhérer à compter du 1er Janvier 2023 au contrat d'assurance groupe et jusqu'au 31 décembre 2026 aux conditions suivantes :

### **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.**

- Risques garantis :

- Décès
- Accident et maladie imputable au service
- Longue maladie, longue durée
- Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire

Le temps partiel thérapeutique, la mise en disponibilité d'office pour maladie et l'allocation d'invalidité temporaire sont inclus dans les taux.

- Conditions :

- Indemnités journalières 100% - Tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6,95 %.

### **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (rémunérés moins de 28 heures par semaine) et agents contractuels de droit public affiliés IRCANTEC**

- Risques garantis :

- Accident et maladie professionnelle
  - Grave maladie
  - Maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant
  - Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours consécutifs par arrêt
- Pour un taux de 1,10%

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du traitement indiciaire brut et de la nouvelle bonification indiciaire. La collectivité souhaite également y inclure :

- Le complément de traitement indiciaire (CTI)
- le supplément familial de traitement (SFT)
- les primes, indemnités ou gratifications versées à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais
- les charges patronales

#### **Et à cette fin,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

**PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de trois mois.

## **TRAVAUX - VOIRIE**

### **5 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RUE DES RIVIÈRES ET RUE DE LA RABAILLERIE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer le marché et tout autre acte relatif à ce marché avec l'entreprise SAUVAGER.

## **6 - RACCORDEMENTS TERRAINS RUE DES RIVIÈRES**

### **6.1 - Validation devis**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer les devis avec l'entreprise PECOT.



## **6.2 - Conventions avec les propriétaires**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions avec chacun des propriétaires concernés.

## **7 - CONSEIL DÉPARTEMENTAL : RENOUELEMENT CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'assistance technique avec le Département.

## **8 - ACQUISITION D'UN BROYEUR DE BRANCHES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'acquérir le broyeur de branches pour moitié avec la commune de Saint-Vincent-des-Landes.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **9 - POLLENIZ : LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de reconduire l'engagement de la commune pour la prochaine campagne

**DEMANDE** le report du reliquat de 189 € sur l'exercice 2023

**DÉCIDE** de verser à POLLENIZ une participation à la lutte de 136 € pour le financement des destructions de nids.

### **10 - DEMANDES DE SUBVENTION**

#### **10.1 - AMF - Protection civile : UKRAINE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VOTE** une aide exceptionnelle de 500 € pour l'Ukraine

**DIT** que cette somme sera versée sur le compte de la Protection Civile ouvert à cet effet.

#### **10.2 - Séisme en Turquie et Syrie**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de voter une aide exceptionnelle de 500 €

**DIT** que cette somme sera versée sur le compte Faceco (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) « Turquie-Syrie ».

Relevé de décisions affiché le 14 février 2023



# Conseil municipal du 13 mars 2023

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 1 - FINANCES

### 1.1 - BUDGET COMMUNE

#### 1.1.1 - Approbation du compte de gestion budget 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 1.1.2 - Vote du compte administratif budget 2022

##### FONCTIONNEMENT

(A) Dépenses de l'exercice	909 292,80 €
(B) Recettes de l'exercice	1 103 314,76 €
(C=B-A) Résultat de l'exercice	194 021,96 €
(D) Résultat des exercices reportés	144 247,34 €
(E=C+D) Résultat global de fonctionnement	338 269,30 €

##### INVESTISSEMENT

(F) Dépenses de l'exercice	266 659,49 €
(G) Recettes de l'exercice	289 015,77 €
(H=G-F) Résultat de l'exercice	22 356,28 €
(I) Résultat des exercices reportés	307 259,12 €
(J= H+I) Résultat global d'investissement	329 615,40 €

**(E+J) Résultat global de clôture 667 884,70 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **hors la présence du maire**, et à l'unanimité,

**VOTE** le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête les comptes tels que présentés.

#### 1.1.3 - Affectation du résultat 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter au budget 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

- Report en section de fonctionnement (R002) 138 269,30 €
- Affectation à la section d'investissement (R1068) 200 000,00 €

#### 1.1.4 - Vote du budget primitif 2023

##### Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap.	011	Charges à caractère général	387 870,00 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés	411 000,00 €
	014	Atténuations de produits	60 000,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	229 924,00 €
	66	Charges financières	12 000,00 €
	67	Charges exceptionnelles	3 120,00 €
	68	Dotations amortissements, dépréciations	586,00 €
		<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 104 500,00 €</b>
	042	Opérations d'ordre	8 000,00 €
		<b>Total des Dépenses d'ordre</b>	<b>8 000,00 €</b>
		<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 112 500,00 €</b>
RECETTES			
Chap.	013	Atténuations de charges	12 000,00 €
	70	Produits des services	83 850,00 €
	73	Impôts et taxes	467 000,00 €
	74	Dotations, subventions et participations	281 500,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	40 000,70 €
	77	Produits exceptionnels	380,00 €
	78	Reprise sur amort et provisions	89 500,00 €
		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>974 230,70 €</b>
	R002	Résultat reporté	138 269,30 €
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 112 500,00 €</b>

##### Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00 €
	204	Subventions d'équipement versées	70 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles	208 500,00 €
	23	Immobilisations en cours	506 116,00 €
		<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>789 616,00 €</b>
	16	Emprunts et dettes assimilées	358 500,00 €
		<b>Total des dépenses financières</b>	<b>358 500,00 €</b>
		<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 148 116,00 €</b>
RECETTES			
Chap.	13	Subventions d'investissement	240 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles	45 000,00 €
	10	Dotations, fonds divers et réserves	225 000,00 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	300 500,60 €
		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>810 500,60 €</b>
	040	Opérations d'ordre	8 000,00 €
		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>8 000,00 €</b>
	R001	Solde d'exécution reporté	329 615,40 €
		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 148 116,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VOTE** par chapitre le budget primitif de l'exercice 2023 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- En section de FONCTIONNEMENT à 1 112 500,00 €
- En section d'INVESTISSEMENT à 1 148 116,00 €

#### 1.1.5 - Versement provision budget lotissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à reprendre la provision semi-budgétaire pour risques et charges du budget général à hauteur de 89 500 € pour la verser au budget Lotissement.

#### 1.1.6 - Subvention et adhésions

##### SUBVENTIONS

LUSTVI FOOT Base : 750 € + 15€/jeunes	1 185 €	29 jeunes
ACCA Chasseurs	250 €	
UNC anciens combattants	120 €	
NALAT	150 €	
ASSISTANCE SANTE BONHEUR	150 €	
Entraid'addict 44	150 €	anciennement Alcool Assistance Croix d'or
ADAPEI Châteaubriant	120 €	
ADMR Derval	200 €	
ADAR Orvault	200 €	
ADT Nantes	200 €	
Les Restos du Cœur	500 €	
	<b>Sous-total</b>	<b>3 095 €</b>

CFA - MFR 25 € / jeune (apprentis, lycéens)

##### Budgets annexes :

CCAS	5 000 €
LOTISSEMENT	27 000 €

##### ADHESIONS

AMF 44	0,258 €/habitant	245,10 €
BRUDED	0,32 €/habitant	304 €
CAUE		144 €
POLLENIZ	0,208 €/habitant	195,73 €
	<b>TOTAL</b>	<b>888,83 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VOTE** les subventions, les adhésions et les participations telles que présentées ci-dessus.

## 1.2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

### 1.2.1 - Approbation du compte de gestion budget 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 1.2.2 - Vote du compte administratif budget 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### EXPLOITATION

(A) Dépenses de l'exercice	31 288,61 €
(B) Recettes de l'exercice	37 046,10 €
(C=B-A) Résultat de l'exercice	5 757,49 €
(D) Résultat des exercices reportés	0,00 €
<b>(E=C+D) Résultat global d'exploitation</b>	<b>5 757,49 €</b>

### INVESTISSEMENT

(F) Dépenses de l'exercice	3 990,85 €
(G) Recettes de l'exercice	21 030,29 €
(H=G-F) Résultat de l'exercice	17 039,44 €
(I) Résultat des exercices reportés	53 230,64 €
<b>(J=H+I) Résultat global d'investissement</b>	<b>70 270,08 €</b>
<b>(E+J) Résultat global de clôture</b>	<b>76 027,57 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **hors la présence du maire**, et à l'unanimité,

**VOTE** le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête les comptes tels que présentés.

## 1.2.3 - Affectation du résultat 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter au budget 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

- Report en section de fonctionnement (R002) 5 575,49 €

## 1.2.4 - Vote du budget primitif 2023

### Section d'EXPLOITATION

DEPENSES			
Chap.	011	Charges à caractère général	35 987,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	3,00 €
	68	Dot. Amortissements, dépréciations, provisions	540,00 €
		<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>36 530,00 €</b>
	042	Opérations d'ordre	12 700,00 €
		<b>Total des Dépenses d'ordre</b>	<b>12 700,00 €</b>
		<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>49 230,00 €</b>

RECETTES			
Chap.	70	Produits des services	37 820,00 €
	75	Autres produits gestion courante	0,75 €
		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>37 820,75 €</b>
	042	Opérations d'ordre	5 651,76 €
		<b>Total des Dépenses d'ordre</b>	<b>5 651,76 €</b>
	R002	Résultat reporté	5 757,49 €
		<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>49 230,00 €</b>

### Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	21	Immobilisations corporelles	9 000,00 €
	23	Immobilisations en cours	68 318,32 €
		<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>77 318,32 €</b>
	040	Opérations d'ordre	5 651,76 €
		<b>Total des Dépenses d'ordre</b>	<b>5 651,76 €</b>
		<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>82 970,08 €</b>

RECETTES			
Chap.	040	Opérations d'ordre	12 700,00 €
		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>12 700,00 €</b>
	R001	Solde d'exécution reporté	70 270,08 €
		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>82 970,08 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VOTE** par chapitre le budget primitif de l'exercice 2023 de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

- En section d'EXPLOITATION à 49 230,00 €
- En section d'INVESTISSEMENT à 82 970,08 €

## 1.3 - BUDGET LOTISSEMENT

### 1.3.1 - Approbation du compte de gestion budget 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 1.3.2 - Vote du compte administratif budget 2022

#### FONCTIONNEMENT

(A) Dépenses de l'exercice	398 214,50 €
(B) Recettes de l'exercice	508 214,83 €
(C=B-A) Résultat de l'exercice	110 000,33 €
(D) Résultat des exercices reportés	-125 852,58 €
<b>(E=C+D) Résultat global de fonctionnement</b>	<b>-15 852,25 €</b>

#### INVESTISSEMENT

(F) Dépenses de l'exercice	191 077,56 €
(G) Recettes de l'exercice	324 265,36 €
(H=G-F) Résultat de l'exercice	133 187,80 €
(I) Résultat des exercices reportés	-169 950,87 €
<b>(J=H+I) Résultat global d'investissement</b>	<b>-36 763,07 €</b>
<b>(E+J) Résultat global de clôture</b>	<b>-52 615,32 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **hors la présence du maire**, et à l'unanimité,

**VOTE** le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête les comptes tels que présentés.

### 1.3.3 - Vote du budget primitif 2023

#### Section de FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

Chap.	002	Résultat de fonctionnement reporté	15 852,25 €
	011	Frais d'étude – Entretien terrain	130 000,00 €
	043	Frais accessoires	6 000,00 €
	65	Charges diverses gestion courante	4,00 €
	66	Intérêts d'emprunts	6 000,00 €
	042	Opérations d'ordre	170 097,67 €
		<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>327 953,92 €</b>

##### RECETTES

Chap.	70	Vente des terrains	94 000,00 €
	042	Opérations d'ordre	111 449,92 €
	75	Autres produits gestion courante	116 504,00 €
	043	Transfert de charges financières	6 000,00 €
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>327 953,92 €</b>

#### Section d'INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

Chap.	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	36 763,07 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	21 918,35 €
	040	Opérations d'ordre	111 449,92 €
		<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>170 131,34 €</b>

##### RECETTES

Chap.	16	Emprunt d'équilibre	33,67 €
	040	Opérations d'ordre	170 097,67 €
		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>170 131,34 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VOTE** par chapitre le budget primitif de l'exercice 2023 du lotissement qui s'équilibre :

- En section de FONCTIONNEMENT à 327 953,92 €
- En section d'INVESTISSEMENT à 170 131,34 €
- 

## 1.4 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

**Vu** l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

### 1.2.2 - Vote du compte administratif budget 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 33,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 54,72 %
- Taxe d'habitation 17,78 %

## 2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2.1 - DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ À GRUELLAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la nomination de Madame Emilie FORT-SEGURA, conseillère municipale déléguée à Gruellau

### 2.2 - SUPPRESSION DE LA RÉGIE PÉRISCOLAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des activités périscolaires.

### 2.3 - MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LE SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention de mise à disposition gratuite avec la Communauté de Communes

### 2.4 - RENOUVELLEMENT MARCHÉ ASSURANCES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire procéder au renouvellement du marché « Dommages aux biens »

**AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le devis de la société RISKOMNIUM pour la mission d'assistance pour un montant de 600 € HT

## 3 - TRAVAUX

### 3.1 - REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE SALLE DU TEMPS LIBRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de retenir la société JL ENERGIES pour un montant de 3 916,99 € HT

**AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le devis

### 3.2 - DEVIS BRANCHEMENTS EAU POTABLE RUE DES RIVIÈRES

- Devis n°06-522788 pour 1 branchement d'un montant de 1 207,00 € HT
- Devis n°06-523084 pour 1 branchement d'un montant de 1 484,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer lesdits devis avec ATLANTIC EAU.

### 3.3 - DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE LA POMPE DE RELEVAGE RUE DU SOLEIL LEVANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer le devis avec la SAUR.

### 3.4 - DEVIS BROUYEUR D'ACCOTEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de retenir la société MODEMA AGRI pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement pour un montant de 9 000,00 € HT

**VALIDE** la reprise de l'ancien broyeur pour un montant de 3 000,00 € HT

**AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le devis

Relevé de décisions affiché le 15 mars 2023



# Infos pratiques

## Bibliothèques cherchent bénévoles

Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay Au quotidien, 90 bénévoles sur 7 bibliothèques prêtent main forte aux 6 professionnel(le)s du Réseau sur le territoire de Nozay. Essentiels au bon fonctionnement de ce service public, les bénévoles assurent des missions complémentaires à celles des bibliothécaires : prêt et retour des documents, équipement, suggestions d'achat, rangement ou participation aux animations (lectures ateliers, accueils scolaires). Vous avez le goût du contact, les missions sont variées et modulables selon vos disponibilités. Possible dès 16 ans, l'engagement bénévole valorise les compétences pour le dossier Parcoursup.

L'aventure vous tente ? Rendez-vous en bibliothèques pour en savoir plus.

Contact : Audrey Maillard-Nicolas / 02 40 79 31 65 / [bibliotheques@cc-nozay.fr](mailto:bibliotheques@cc-nozay.fr)



Nelly Sanceau, Rolande Tourillon, bénévoles à Treffieux et Mathieu Contat, coordinateur à la bibliothèque de Treffieux.

ADSB de Nozay

## Le don de sang, un acte citoyen et solidaire indispensable pour sauver de nombreuses vies !

Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancers... Les besoins en produits sanguins sont quotidiens. Chaque jour, dans les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, 1 100 dons de sang sont nécessaires pour satisfaire la demande des établissements de santé.

Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement ni médicament de synthèse capable de se substituer aux produits sanguins issus des dons des donneurs. C'est parce que les produits sanguins ont une durée de vie limitée et que les besoins sont permanents que vos dons sont précieux. Plus que jamais nous avons besoin de vous, ensemble, poursuivons la mobilisation pour le don de sang.

6 collectes auront lieu en 2023 à Nozay, Salle des Etangs : (Merci d'insérer le calendrier joint en annexe)

Alors n'attendez plus, rejoignez cette belle dynamique formée par la communauté des donneurs de sang ! Partagez votre pouvoir, celui de sauver des vies.

Vous trouverez ci-dessous le bilan des collectes qui ont eu lieu l'année passée et les moyennes des 3 dernières années :

Dates	Nombre de		
	personnes présentées	dons	nouveaux donneurs
23/02/2022	275	246	28
20/04/2022	206	187	14
22/06/2022	242	221	32
07/09/2022	284	246	24
02/11/2022	255	243	9
28/12/2022	264	240	12
<b>TOTAUX</b>	<b>1526</b>	<b>1383</b>	<b>119</b>
<b>Moyennes 2022</b>	<b>254</b>	<b>231</b>	<b>20</b>
<b>Moyennes 2021</b>	<b>235</b>	<b>216</b>	<b>18</b>
<b>Moyennes 2020</b>	<b>206</b>	<b>188</b>	<b>20</b>

Des résultats satisfaisants grâce à la générosité des donneurs et à leur fidélité. Un grand merci à eux.

Si vous souhaitez des précisions et/ou toutes autres informations complémentaires ou tout simplement soutenir le Don de Sang Bénévole, nous vous invitons à assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 à 10h30, salle municipale de VAY. Venez nombreux !

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL DE NOZAY

LAMANO | NOZAY  
DU 8 AU 11 JUIN 2023

GRATUIT  
TOUT PUBLIC

**50 ANS**

**MJC → LAMANO**

1970-2020

CONCERTS · SPECTACLES · ANIMATIONS

**SOLAR PROJECT · BAÏLA BARBARA**  
**PETITES FABLES · LAYLA DUO BLUES · ZIK'HOPE**  
**LES ROBIN-MICHELLE · L'ASCENSION DU MONT PARENT**  
**BATUCAMANO · BOEUF CLAUDE SAINTAGNE · EXPOSITION**  
**CONCERT ATELIERS MUSIQUE · CHANSIGNÉS · JEUX EN BOIS**  
**ATELIERS BRICOLAGE · JEUX DE CIRQUE · OEUVRES COLLECTIVES**  
**BLIND TEST · RANDONNÉE · FUSÉES À EAU · DÉFILÉ DE BOBS · LANGER DE TONGS**

BAR ET RESTAURATION SUR PLACE - PLUS D'INFOS SUR LAMANO.CENTRES-SOCIQUH.FR

laMano | NOZAY | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY

OPÉRATION  
CHANTIER CITOYEN

20€  
PAR 1/2  
JOURNÉE

**ARGENT DE  
POCHE**

Tu as entre 16 et 17 ans ?  
Participe à la vie locale  
et gagne  
de l'argent de poche  
pendant tes vacances

Communauté de Communes de Nozay  
Abbaretz - La Grigonnais - Nozay - Puceul  
Saffré - Treffieux - Vay

pour une mission à Treffieux pour les vacances d'été  
déposer votre candidature auprès de la mairie  
au plus tard le mercredi 31 mai 2023

**Forum Associations**  
Patrimoine Nord 44  
**VAY Samedi 13 Mai**

Salle Polyvalente De 14H00 à 18H00  
5 Route du Gâvre

**12 Stands d'associations**  
Préservation du Patrimoine  
au nord de la Loire-Atlantique  
**Présence de Tiez Breiz**  
Valorisation du Patrimoine rural  
**Sur Place Restauration**  
**Boissons sans alcool**

Associations inscrites  
Treillières au Fil du Temps,  
Amis de l'Histoire Héric,  
Mémoires d'un Pays Plessé,  
Hippac Châteaubriant,  
Mémoire de Vay,  
PEPITES44 Vay,  
Ass Sauv Tour St Clair Derval,  
Histoire et Patrimoine fayens,  
Renaissance du Haut Gesvres  
Histoire, Patrimoine Massérac  
Amis de la Forge Neuve  
ASPHAN  
Avesnac Histoire et Patrimoine

Nous remercions les associations Maison de la Forêt du Gâvre, Bretagne Vivante, LPO44, Haie Fay Bocage, Château Essor Blinois, Amis des Forges de Hunaudière, pour leurs encouragements.

**cei**  
ouvrir les Jeunes  
au monde

11-13 rue Nicolas Bouvier  
35400 SAINT-MALO  
FRANCE  
00 33 (0)2 99 20 06 13  
[www.cei-voyage.fr](http://www.cei-voyage.fr)

Jeunes lycéennes étrangères  
Italiennes, Brésiliennes et Allemandes  
recherchent une famille d'accueil

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Lulse**, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Alice**, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo.

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

**Cristina**, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo  
Vanessa Simon - 02.99.20.06.14  
[v.simon@groupe-cei.fr](mailto:v.simon@groupe-cei.fr)

Responsable Locale :  
Nelly PRUDHOMME  
49300 Cholet  
06.70.93.47.56  
[nelly.cei49@outlook.fr](mailto:nelly.cei49@outlook.fr)





Depuis 35 ans, nous proposons des **missions de travail sur la Communauté de Communes de Nozay** en adéquation avec vos compétences et votre projet professionnel.

En parallèle, vous bénéficiez d'un **accompagnement par notre Chargée Emploi** avec conseils, mises en relation avec les entreprises qui recrutent, formations et d'autres solutions à votre disposition.



Nous recrutons dans les secteurs d'activité suivants :

Services À la Personne



Manutention



Tertiaire



Auprès des enfants



ESP44 est une structure de l'économie Sociale et Solidaire, si vous souhaitez nous rejoindre, pensez à vérifier si vous correspondez aux critères d'insertion disponibles sur le site :



<https://communaute.inclusion.beta.gouv.fr/doc/emplois/les-criteres-deligibilite/>

<b>ESP44</b>
9 Rue de l'église 44170 NOZAY 02 40 79 40 77 accueil@esp-44.fr www.esp-44.fr



Nos Horaires : Accueil physique principalement sur RDV		
<b>Lundi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
<b>Mardi</b>	9h00 - 12h00	Fermé au public
<b>Mercredi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
<b>Jeudi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
<b>Vendredi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 16h30

ESP 44  
EMPLOI SOLIDARITÉ PROXIMITÉ

VOTRE EMPLOI LOCAL

# Rejoignez notre équipe!

**Offres d'emploi**

- AGENT.E D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
- AGENT.E D'ENTRETIEN A DOMICILE
- AGENT.E POLYVALENT DES COLLECTIVITES

**Contactez-nous dès aujourd'hui:**  
02 40 79 40 77 - accueil@esp-44.fr - www.esp-44.fr

L'ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE ADULTE

**RECRUTE DANS LE 44**

**DEVENEZ ACCUEILLANT FAMILIAL THERAPEUTIQUE**

REJOIGNEZ NOTRE EQUIPE DE PROFESSIONNELS

**METIER A DOMICILE**

- Accueillir et accompagner une personne au quotidien selon différentes modalités
- Contribuer à une démarche de soins coordonnée avec l'équipe médico-soignante, joignable 24h/24
- Participer à des formations professionnelles.

**ETHIQUE ET COMPETENCES**

- Etre à l'écoute, disponible
- Contribuer à l'épanouissement de la personne
- S'inscrire dans un travail d'équipe

**ACCUEIL D'ADULTES**

Le métier de famille d'accueil est très épanouissant. Il permet de s'ouvrir aux autres. Marie, accueillante familiale

**CONTACTS**

N'hésitez pas à vous informer :

Pôle Accueil Familial Thérapeutique pour Adultes (AFTA)  
Forum d'Orvault - 36, rue Jules Verne - 44700 ORVAULT

Adjoint des cadres : 02 40 48 89 13  
Assistante sociale : 02 40 48 89 17  
aft.nantes@ch-epsylan.fr

**En savoir plus**  
Plaquez votre fiche de poste sur le site internet d'EPSYLAN, rubrique "Offre de soins - Accueil familial thérapeutique" ; [www.ch-epsylan.fr](http://www.ch-epsylan.fr)

Scannez et découvrez !

EPSYLAN  
Etablissement Psychiatrique de Loire-Atlantique Nord (EPSYLAN)  
BP 59 - 44130 Blain - 02 40 51 51 51 - <https://www.ch-epsylan.fr>

### Le Relais des Aidants

**Vous accompagnez un proche en situation de dépendance ou atteint d'une maladie neuro-évolutive : ALFa répit - le relais des aidants est là pour vous accompagner**

Le relais des aidants, plateforme d'accompagnement et de répit, financée par l'Agence Régionale de Santé, apporte un soutien aux proches aidants de personnes atteintes d'une maladie Neuro-évolutive : maladie d'Alzheimer et apparentées, Parkinson, AVC... C'est un lieu d'écoute, d'information et de formations pour aider à comprendre la maladie et les comportements qui y sont liés et découvrir des outils pour éviter de s'épuiser.

Nous pouvons vous rencontrer à votre domicile ou dans nos lieux de permanence.

Dans cette optique, nous proposons également des activités :

- Ateliers Bien-être pour prendre soin de soi,
- Café Répit pour exprimer ses préoccupations en rencontrant d'autres aidants
- Formations pour connaître la maladie pour mieux accompagner votre proche
- Séjour répit pour partager du temps agréable avec son proche dans un cadre adapté et convivial
- Relayage pour vous permettre de vous absenter de votre domicile
- Rencontres conviviales pour sortir de chez soi et rencontrer d'autres personnes

Toutes nos activités sont et sur réservation. Nous sommes à votre écoute, alors n'hésitez plus, appelez-nous !



**ALFa Répit - le Relais des Aidants**  
[www.alfarepit.fr](http://www.alfarepit.fr)

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les Aidants

Contact : [02.40.66.94.58](tel:02.40.66.94.58) // [Mail: contact@alfarepit.fr](mailto:contact@alfarepit.fr)

## DÉPISTAGE AUDITIF GRATUIT

(test à but non médical)

**Lundi 15 Mai  
de 14h à 18h**



**Salle de l'Orée des Jardins  
15 Impasse des 5 Baies (Nozay)**

Tout comme la vue, à partir de 50 ans, l'audition diminue naturellement. En cas de suspicion de perte auditive ou/et d'acouphènes, l'audioprothésiste échangera avec vous sur les solutions pour préserver votre confort.

**Inscriptions au 02 40 79 51 51**



**Plus d'infos : [www.cc-nozay.fr](http://www.cc-nozay.fr)**

Abbaretz - La Grignonais - Nozay - Puceul - Saffré - Treffieux - Vay

## Les Ailes du Printemps



Participez au comptage des nids d'hirondelles

Je vois un nid  
Je clique  
Je participe

[www.obscllic-acrola.fr](http://www.obscllic-acrola.fr)

## Les Ailes du Printemps

L'association ACROLA, en partenariat avec BRETAGNE VIVANTE et l'association HIRONDELLE, continue le recensement des nids d'Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) et de fenêtré (*Delichon urbicum*) sur tout le département de Loire Atlantique.

Ces espèces sont en déclin depuis les années 1990, mais dans le contexte de changements climatiques, que deviendrait notre printemps, sans la présence des hirondelles?



Obscllic-Acrola c'est participer en quelques clics à l'acquisition de connaissances sur ces espèces afin d'améliorer les programmes de protection et de conservation et ainsi appréhender au mieux leur avenir.

[www.obscllic-acrola.fr](http://www.obscllic-acrola.fr)



Photo: Peter Howlett. Illustrations: Eugene Archer / ACROLA



Vous avez des ragondins sur votre terrain ?  
Vous en avez croisé sur l'espace public ? Signalez-le nous.

- Détérioration des berges à cause des terriers
- Augmentation de la dispersion de plantes exotiques envahissantes (jussie)
- Transmission à l'homme de maladies graves voire mortelles (leptospirose, toxoplasmose...) par contact direct avec leurs urines ou les milieux souillés par celles-ci



Flashez ce QR code pour accéder au formulaire

Polleniz est un réseau de plus de 2000 bénévoles en Pays de la Loire agissant pour la protection du végétal et de l'environnement



POLLENIZ 44 - 02 40 36 83 03 - polleniz44@polleniz.fr  
www.polleniz.fr

Vous aimez vos rivières  
et zones humides ?

Les ragondins et rats musqués aussi,  
mais ils les dégradent !

- Détérioration des berges à cause des terriers
- Augmentation de la dispersion de plantes exotiques envahissantes (jussie)
- Dégâts aux cultures et à la végétation rivulaire
- Transmission à l'homme de maladies graves voire mortelles (leptospirose, toxoplasmose...) par contact direct avec leurs urines ou les milieux souillés par celles-ci

Vous voulez vous investir  
dans la préservation de ces milieux ?

**DEVENEZ PIÉGEUR !**

Rejoignez notre réseau de plus de 2 000 bénévoles,  
vous bénéficierez d'une formation gratuite.



Vous avez des ragondins sur votre terrain ? Vous en avez croisé sur l'espace public ? Signalez-le nous.  
Flashez ce QR code pour remplir le formulaire de déclaration d'observation ou rendez-vous sur [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)



POLLENIZ 44 - 02 40 36 83 03 - polleniz44@polleniz.fr - www.polleniz.fr



# Jeux

7	6	8	2	4	9	1	3	5
5	4	2	8	3	1	7	9	6
3	1	9	5	6	7	8	2	4
4	9	6	7	1	2	5	8	3
8	2	7	4	5	3	9	6	1
1	3	5	6	9	8	2	4	7
6	7	4	9	2	5	3	1	8
9	5	1	3	8	4	6	7	2
2	8	3	1	7	6	4	5	9

6	9	3	8	1	2	5	4	7
5	4	8	6	7	9	1	3	2
7	1	2	5	3	4	9	8	6
9	8	1	3	2	7	4	6	5
2	3	5	1	4	6	7	9	8
4	6	7	9	8	5	2	1	3
8	7	4	2	9	3	6	5	1
3	5	9	7	6	1	8	2	4
1	2	6	4	5	8	3	7	9

Solutions des jeux du bulletin n°8 de janvier 2023

		2						
1	7	9		4			6	
			9	2		3	5	
2			6	9		5	4	
	6	4		7	8			9
	5	1		6	7			
	4			5		2	7	1
						6		

7					3	1		4
	6	4			1		8	
	1				7			9
						2	4	
8		9				5		3
	2	7						
5			9				3	
	9		1			7	6	
6		2	4					8

Solutions dans le prochain bulletin

## Administrations & Services



*Jours fériés  
et de fermetures  
exceptionnelles de la Mairie*



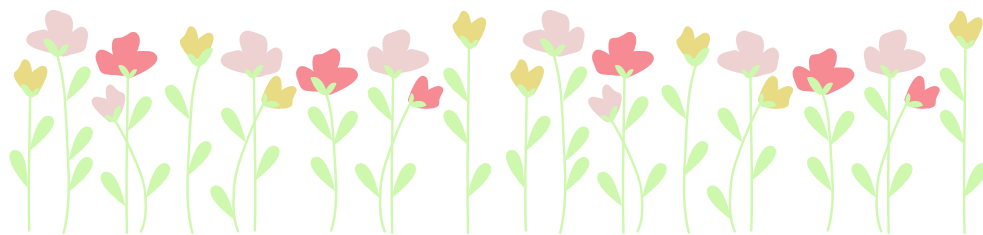
*Lundi 1er mai  
Lundi 8 mai  
Jeudi 18 mai  
Vendredi 19 mai  
Lundi 29 mai*

### Horaires mairie

*Lundi: 9h00 à 12h30  
Mardi: 9h00 à 12h30  
Mercredi: fermée  
Jeudi: 9h00 à 12h30  
Vendredi: 9h00 à 13h30*

14 rue de La Libération  
Tél : 02 40 51 48 19  
Mail : [mairie@treffieux.fr](mailto:mairie@treffieux.fr)

*Prochaines parutions :  
La Gazette Treffiolaise n°11 juillet  
2023  
Bulletin Municipal N°10 septembre  
2023  
Date limite de dépôt de vos articles :  
La Gazette : 15 juin  
Bulletin : 1er août  
à l'adresse suivante :  
[mairie@treffieux.fr](mailto:mairie@treffieux.fr)*



Directeur de la publication : Didier BRUHAY  
Rédaction : Commission Information et Communication  
Crédits photographiques : Mairie – Associations sauf mention  
Tirage : 500 exemplaires  
Conception graphique : Mairie de Treffieux  
Impression : AAGIR – Nozay  
Dépôt légal : à parution